



Assurance litige

Par Sharlalili

Bonjour

En 2021 j'ai eu un accident de trajet j'ai contacté mon assureur qui a fait le nécessaire auprès de l'assurance adverse d'une compagnie de bus en commun.

Au début ils n'ont pas voulu reconnaître mon accident de trajet ensuite mon assurance a négocié j'ai eu une provision de 500?.

L'assurance adverse a demandé une expertise par un médecin qui a été mandatée par eux ,suite à cette expertise il en ressort que mon épaule ne retrouvera plus à 100% sa fonction de mobilité j'ai 8% d' incapacité mon assureur suite a cela relance la partie adverse qui ne veut plus répondre des relances sont faites régulièrement mais malheureusement l partie adverse ne répond plus .

Prendre un avocat coute cher j'ai perdu mon emploi est que peut faire mon assurance a part les relancer ? Y-a-t-il un moyen de pression cela traîne en longueur et personne ne veut m'indemniser vu que personne ne répond aux relance merci pour vos réponses